

"COMPAGNIE D'ENTREPRISES CFE",
en néerlandais **"AANNEMINGSMAATSCHAPPIJ CFE",**

en abrégé **"CFE",**

société anonyme,

siège de la société : Auderghem (1160 Bruxelles),

40-42, avenue Herrmann-Debroux.

Numéro d'entreprise 0400.464.795 / RPM Bruxelles

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DES ACTIONNAIRES

Tenue à Auderghem (1160 Bruxelles), avenue Herrmann-Debroux 40-42

Le mercredi 30 avril 2008 à 15 heures

*** **

La séance est ouverte à 15 heures, sous la présidence de Monsieur Philippe Delaunois, président du conseil d'administration.

Monsieur le Président désigne comme secrétaires Cécile Verougstraete et Mathieu Debaeke.

L'assemblée choisit comme scrutateurs

*Mrs. Eric Lejanne et christophe
Jenni*

Les administrateurs présents complètent le bureau.

Sont déposés sur le bureau par le Président:

1. Les numéros justificatifs des journaux dans lesquels a été insérée la convocation à l'assemblée générale ordinaire de ce jour, à savoir :
 - **L'Echo** du 3 avril 2008
 - **De Tijd** du 3 avril 2008
 - Le **Moniteur Belge** du 3 avril 2008
2. Copie de la lettre-missive adressée aux actionnaires nominatifs.
3. Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sur l'exercice 2007.
4. Les comptes annuels et les comptes consolidés au 31 décembre 2007.
5. La liste de présence, signée par les actionnaires présents, et certifiée exacte par les membres du bureau, qui constate que 31 actionnaires possédant ensemble 6.665.459 actions sur les treize millions nonante-deux mille deux cent soixante (13.092.260) actions sans désignation de valeur nominale de la société sont présentes ou représentées.

Ces faits vérifiés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci constate qu'elle est valablement constituée pour délibérer sur son ordre du jour.

Lecture est donnée de l'ordre du jour, qui se compose comme suit :

- I. Rapports du conseil d'administration et du commissaire sur l'exercice 2007
- II. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007
- III. Approbation des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2007
- IV. Affectation du bénéfice
- V. Décharge à donner aux administrateurs
- VI. Décharge à donner au commissaire

I. Rapports du conseil d'administration et du commissaire sur l'exercice 2007

L'assemblée générale dispense le président de donner lecture du rapport du conseil d'administration, du rapport du commissaire, ainsi que des comptes annuels au 31 décembre 2007, ces documents ayant été envoyés avant la réunion aux actionnaires nominatifs.

L'assemblée générale est informée que le projet des comptes sociaux a été communiqué au conseil d'entreprise de la société qui n'a formulé aucune remarque.

Le président s'adresse à l'assemblée générale et l'informe de l'évolution des affaires en 2007 et des perspectives pour l'année 2008. Une copie du texte de l'allocation du président est jointe au procès-verbal de l'assemblée générale.

Après l'allocation du président, la parole est cédée à l'administrateur délégué qui fait le point traditionnel sur l'année écoulée et qui expose également les perspectives pour l'année à venir.

Le président déclare ensuite être à la disposition des actionnaires qui auraient des observations à présenter ou des explications à demander, tant sur les rapports du conseil d'administration et du commissaire que sur les comptes annuels.

II. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007

L'assemblée générale approuve les comptes annuels au 31 décembre 2007 présentés par le conseil d'administration :

à l'unanimité,

~~par _____ voix pour,~~
~~par _____ voix contre,~~
~~et _____ abstentions.~~

III. Approbation des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2007

L'assemblée générale approuve les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2007 présentés par le conseil d'administration :

à l'unanimité,

~~par _____ voix pour,~~
~~par _____ voix contre,~~
~~et _____ abstentions.~~

IV. Affectation du bénéfice

L'assemblée générale approuve la proposition du conseil d'administration de distribuer un dividende brut de 1,2 euro par action, correspondant à un dividende net de 0,9 euro par action. Après distribution, le report à nouveau s'élève à 25.039.282 euros :

à l'unanimité,

~~par _____ voix pour,~~
~~par _____ voix contre,~~
~~et _____ abstentions.~~

